

DECRET N° 2010-067 DU 15 MARS 2010

portant nomination des Doyens des Facultés
classiques et Directeurs des Ecoles et Instituts de
l'Université d'Abomey-Calavi ;

**. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-442 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n°2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux Universités Nationales en République du Bénin ;
- Vu** les décisions n°013-09/UAC/CUSE/S-COM du 30 décembre 2009 portant proclamation des résultats provisoires de la commission universitaire de supervision de l'élection ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 janvier 2010 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux résultats des élections décanales et celles des établissements de formation et de recherches de l'Université d'Abomey-Calavi, les enseignants dont les noms suivent sont nommés respectivement Doyens des Facultés classiques et Directeurs des Ecoles et Instituts de formation ci-après :

I- Facultés classiques de l'Université d'Abomey-Calavi

- Doyen de la Faculté des Sciences
et Techniques (FAST)

: Monsieur Jean Baptiste MENSAH



- Doyen de la Faculté des Lettres,
Arts et Sciences Humaines (FLASH) : Monsieur Christophe HOUSSOU
- Doyen de la Faculté des Sciences
de la Santé (FSS) : Monsieur André BIGOT
- Doyen de la Faculté de Droit et des
Sciences Politiques (FADESP) : Monsieur Barnabé GBAGO
- Doyen de la Faculté des Sciences
Agronomiques (FSA) : Monsieur Jean-Claude CODJIA
- Doyen de la Faculté des Sciences
Economiques et de Gestion (FASEG) : Monsieur Magloire B. J. LANHA

II- Ecoles et Instituts de l'Université d'Abomey-Calavi

A- Ecoles :

- Directeur de l'Ecole Nationale
d'Economie Appliquée et de
Management (ENEAM) : Monsieur Joseph PRINCE
AGBODJAN
- Directeur de l'Ecole Nationale
d'Administration et de Management
(ENAM) : Monsieur Etienne AHOUANKA
- Directeur de l'Ecole Polytechnique
d'Abomey-Calavi (EPAC) : Monsieur Félicien AVLESSI
- Directeur de l'Ecole Normale
Supérieure (ENS) : Monsieur Innocent DATONDJI

B-Instituts :

- Directeur de l'Institut Universitaire de
Technologie de Lokossa (IUT-LOKOSSA) : Monsieur Aliou MOUSSA
DJIBRIL
- Directeur de l'Institut National de la
Jeunesse, de l'Education
Physique et du Sport (INJEPS) : Monsieur Barnabé AKPLOGAN
- Directeur de l'Institut de Mathématiques
et de Sciences Physiques (IMSP) : Monsieur Joël TOSSA.

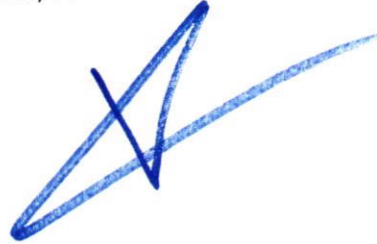
Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

g 3

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 mars 2010

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



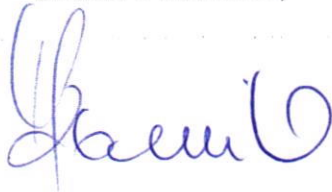
Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de
l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,



François ADEBAYO ABIOLA

AMPLIATIONS: PR: 06 – AN 04 – CC 02 – CS 02 – CES 02 – HAAC 02 – HCJ 02 – 04 – MECPEPPCAG 4 – MEF 04 – MESRS 4 04 – MS 4 – AUTRES MINISTERES 27 – SGG 04 – IGE 01 – DGB-DCF-DGTC 05 – BN-DAN-DLC 03 – GCONB-DGCST-INSAE 03 – BCP- CSM-IGAA 03 – UAC : BU-ENAM-FADESP 03 – UP :BU-FDSP 02 – JO 01.